

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/05-27/2025

Relizane : 27/05/2025

*MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE*

*A Monsieur MEKKIOUI Mohamed Abdouh **

Cité Kadda Belmokhtar N°09 Mascara

Objet : *Mise en demeure*

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°82/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux du réseau de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°60 du 20/03/2025 relatif aux travaux 48_D_IMMO_CNEP_05_JUILLET_400_A il a été constaté :

- *Le rythme du travail n'est pas conforme au délai de la réalisation (cadence faible).*

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim TUIJIL